

RESPONSABILITÉ ET PROTECTION DES ÉLUS LOCAUX

PROGRAMME DE LA FORMATION

I – Les références juridiques

- les références législatives
- les références réglementaires

II – La responsabilité des collectivités à l'égard des élus en cas d'accident

- les situations ouvrant droit à la protection des élus victimes d'accident
- le contenu de la protection assurée par la collectivité
- les limites à la responsabilité de la collectivité

III – La responsabilité à l'égard des élus ou ses proches victimes de violences, de menaces ou d'outrages

- les cas d'engagement de la responsabilité de l'État
- les cas d'engagement de la responsabilité de la collectivité territoriale

IV – La protection juridique des élus devant les juridictions

- la protection assurée contre les poursuites civiles et pénales
- l'assistance dans le cadre du contrôle de gestion par la chambre des comptes

OBJECTIFS

- Maîtriser l'ensemble des dispositions juridiques spécifiques à la responsabilité et à la protection de l'élu
- Connaître le régime de protection lorsque l'élu local est victime d'un accident dans l'exercice de ses fonctions
- Connaître le régime de protection lorsque l'élu local ou ses proches subissent des violences ou des outrages résultant de la qualité d'élu local
- Connaître le régime de protection lorsque l'élu fait l'objet de poursuites (civiles ou pénales) ou lorsque sa gestion est contrôlée par la chambre régionale des comptes

PRÉSENTATION DU FORMATEUR

Monsieur Fabien PÉREZ est avocat au Barreau de Marseille. Il est titulaire d'une Maîtrise en Droit, Carrière Judiciaire, et du Certificat d'aptitude à exercer la profession d'avocat obtenu en 2000 à l'École des avocats du Sud-Est.

En 2004, il est devenu associé fondateur de la SELARL PEZET-PÉREZ, Marseille, chargé du Pôle Droit pénal, Procédure Pénale et Droit pénal des affaires. Depuis 2018, il est associé fondateur de la SELAS PHILAE, Cabinet d'Avocats associés inter-barreaux Marseille-Aix-en-Provence-Pertuis.

De 2008 à 2020, Monsieur Fabien PÉREZ a été conseiller municipal de la commune de Pertuis. Il dispose donc d'une grande expertise dans le domaine de l'élaboration des politiques municipales, du rôle des élus et de l'opposition, de leurs droits et devoirs, ainsi que des stratégies politiques et communicationnelles.

